



Assemblée Générale ordinaire – Exercice 2019

Le 28 mars 2019

Compte rendu

1. Ordre du jour

- Rapport d'activité
- Perspectives 2019
- Rapport financier – Cotisation 2019
- Adhésion 2019 et mise en conformité avec le « Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles »
- Election des membres du Bureau
- Avenant aux statuts
- Questions diverses

2. Contrôle du quorum

Le quorum sur un total de 30 inscrits moins 3 membres non à jour de leur cotisation 2018, soit un minimum 14 présents ou représentés est atteint avec **19 membres présents ou représentés**.

3. Rapport d'activité du Président

Notre mission (rappel conformément aux statuts) :

Surveillance de l'évolution du dossier COFANE et des éventuels projets de densification de l'habitat pour intervention en amont des décisions, autant que possible.

En étroite coordination avec les associations « sœurs » :

- « Résidents du site des Sauvières » : Francis BOUQUIGNAUD
- « Thorigny en Danger » : Marion de CHAMPRIS

Nos actions :

- Nous faire connaître de l'équipe municipale en charge du dossier COFANE :
 - ✓ contacts pris avec Mr le Maire, **Thibault Guillemet** et **Jean-Luc Bessas** (responsable services techniques), **Catherine Loiseau** (responsable service urbanisme), **Laurent Thoreau** (adjoint de Mme Loiseau)
 - ✓ sollicitation régulière de ces services pour maintenir l'attention des interlocuteurs pour nos sujets
 - ⇒ nous sommes dans un domaine de « temps long », souvent difficile à comprendre par les administrés que nous sommes !
- Participer aux réunions ad hoc organisées par l'équipe municipale à notre attention sur les sujets COFANE et en relation avec nos associations sœurs pour les problématiques connexes du site SAUVIERES et plus globales d'aménagement du secteur et d'entretien des voiries
- Informer en retour les adhérents RCA

Rappel des actions 2018 – 2019

Nous avons maintenu le contact avec les équipes municipales pour les 3 thématiques qui concernent nos 3 associations :

- L'évolution du dossier COFANE
 - L'évolution du dossier SAUVIERES
 - Les requêtes à propos des nuisances constatées dans le secteur de la rue de Dampmart.
- a. COFANE : l'année 2018 s'est caractérisée pour notre dossier COFANE essentiellement par des échanges entre la municipalité et l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France. Ces échanges sont restés infructueux. Il s'agissait d'une requête à propos d'un complément d'informations techniques et financières nécessaires à l'équipe municipale pour faire progresser le dossier d'aménagement du périmètre COFANE, une fois acquis par la mairie. Visiblement, sans que l'on puisse clairement établir d'où cela provient, l'EPFIF n'est pas pressé de fournir ces données. Par ailleurs l'équipe municipale estime qu'il n'est pas opportun d'aller trop vite en la matière tant que le nouveau PLU n'est pas adopté. Dans cette attente nous avons eu communication des grandes lignes du projet municipal pour aménager cette zone, sous la forme d'un partage entre une quinzaine de parcelles individuelles et de petits immeubles collectifs, R+2, en bordure de la rue de Dampmart, et ce dans le respect du cadre des propriétés avoisinantes. Les consignes d'aménagement raisonnable figurant dans le nouveau PLU sont cohérentes avec cette configuration.
- b. SAUVIERES : pour ce dossier, la décision la plus importante a été l'acquisition par la collectivité des parcelles concernées par la phase 2 de cet aménagement, votée lors du Conseil du 20 novembre. Ce qui a ouvert la voie pour l'étape suivante d'aménagement de cette zone, sous le contrôle de notre municipalité cette fois. La prochaine étape, annoncée lors du Conseil du 19 mars et à laquelle nous avons demandé à être associés, sera le choix entre cet aménagement confié à un prestataire externe, mais toujours sous le contrôle de la mairie, ou bien pris en charge en direct par l'équipe municipale en charge de l'urbanisme. Décision attendue avant la fin du mois de mai.
- c. Rue de DAMPMART : dossier des nombreuses nuisances du secteur de la rue de Dampmart, porté dans son détail par Francis BOUQUIGNAUD, avec plusieurs relances auprès de l'équipe municipale, quelques réunions qui ont semblé constructives, mais toujours sans réalisations concrètes sur le terrain. Nous ne désespérons pas d'obtenir des réponses de la part de l'équipe en charge de l'urbanisme à force de relances de notre part. Une réunion nous a été promise par Mr RIGAUD également avant la fin du mois de mai.

Le constat est que pour ces 3 thématiques, nous devons dépenser de l'énergie pour manifester notre présence auprès de nos correspondants municipaux et nous devons accepter que nous sommes dans une échelle de temps qui peut nous paraître très longue.

Quoi qu'il en soit, le plus important est de ne pas rater les principales échéances de décision.

Historique de nos démarches pour 2018

Date	COFANE	SAUVIERES	VOIRIE, AMENAGEMENT
30/11/17	Alerte de la part de la mairie (réunion des riverains) sur volonté EPFIF de cession terrain dans les 3 ans + projets promoteurs pour densification habitat (jusqu'à 120 logements) Décision de constituer association de riverains COFANE		
20/12/17	Réunion avec Maire + urbanisme : utilisation « droit de sursis à statuer » en attente nouveau PLU pour différer projets promoteurs et limiter à 90 logements. Evocation projet municipal d'équipement mixte, collectif petits immeubles R+2 et parcelles individuelles		
25/01/18	AG constitutive association RCA. Election du Bureau (5 membres)	Affirmation du principe de cohésion entre les 3 associations	
31/01/18	Conseil Municipal : information du Maire de la création de notre association RCA. Accueil positif du Maire qui organisera rencontre avec équipe urbanisme	Recours en justice OGIC => phase de discussion ouverte	
16/03/18	1ere réunion avec le Maire, MM Bessas et Rigaux. Etat des lieux dossier COFANE. Acteur majeur : EPFIF à qui devons présenter dossier aménagement équilibré sur plan financier. Portage EPFIF limité à 3 ans. Exposé projet mairie : 15 parcelles individuelles + immeubles collectifs R+2. Attente réponse EPFIF pour données financières. Volonté d'acquérir le terrain en amont de ce projet RCA sera associée en fonction avancement projet mairie	Sauvières phase 2 : décision acquérir terrain correspondant et projet d'aménagement à constituer selon même principe	
26/04/18	RV avec Mr le Maire : tjrs en attente données EPFIF, confirmation intention achat terrain + limitation quota logements sociaux	Décision d'achat parcelle phase 2 actée + budget spécifique à voter. Ne pas se précipiter, attente délibéré tribunal suite plainte OGIC.	Assainissement rue de Dampmart : intervention VEOLIA prévue fin mai. Mr le Maire alerte également Marne&Gondoire
23/05/18	Réunion de quartier organisée par Mr le Maire : rappel de volonté de se porter acquéreur terrain COFANE, avec budget contingenté et du projet d'aménagement avec mixité sociale. Tjrs en attente éléments chiffrés de la part de l'EPFIF Détails budget voté en mars, sans augmentation fiscale	Mairie portée acquéreur parcelles phase 2 Sauvières	Mesure à mettre en œuvre pour combattre squats rues Joffre et de Dampmart
26/06/18	Conseil municipal : provision de 50 K€ pour recours OGIC contre commune. Budget annexe de 850 K€ pour achat terrain phase 2 Sauvières		
28/09/18	Contact de Mr Rigaux pour obtention RV commun 3 associations pour problématiques en cours : <ul style="list-style-type: none"> • COFANE : état avancement dossier EPFIF, défaut entretien parcelle acquise par EPFIF • Sauvières : échéance fin travaux phase 1, entretien terrain phase 2, avancée dossier phase 2 • rue de Dampmart : squat au n° 75, assainissement, entretien / sécurité bords de Marne 		
8/10/18	Réponse Mr Rigaux : réponse EPFIF incomplète pour COFANE => complément demandé	Inscription vote principe de création budget Sauvières au conseil municipal	A traiter au cas par cas
11/10/18	Conseil Municipal : décision conseil extraordinaire pour vote budget Sauvières		
27/10/18	Contact de Mr Rigaux pour obtenir réponses aux questions posées le 28/09		
20/11/18	Conseil municipal dédié à l'approbation budget Sauvières phase 2. Acceptation par Marne&Gondoire de l'option d'achat des terrains : 5 parcelles pour 4 794m ² achetées pour 850 K€ Squat rue de Dampmart : procédure d'expulsion à la charge du vendeur Marne&Gondoire. Délibéré suite à audience prévu en décembre => pas d'expulsion avant la fin de la trêve hivernale		

Date	COFANE	SAUVIERES	VOIRIE, AMENAGEMENT
23/11/18	Réunion en réponse aux questions du 28/09 avec MM Bessas, Thoreau et Rigaux : <ul style="list-style-type: none"> • Impacts du projet de PLU sur les dossiers COFANE et Sauvières <ul style="list-style-type: none"> – limitation à 15m pour bâtiments de 1^{er} rang – 4 m minimum non constructibles en bordure de terrain – espacement de 8 m minimum entre les bâtiments et supérieur à moitié hauteur vis-à-vis • Entretien bords de Marne : équipe en charge peut débiter les travaux hors période active espaces verts • Idem pour sécurisation bords de Marne • Assainissement rue de Dampmart : plus délicat, budget 2019 spécifique à inscrire, liaison avec mairie Dampmart • Requête à formuler auprès EPFIF pour entretien parcelle en friche rue de Dampmart • Amélioration à faire de la signalisation au sol rue de Dampmart 		
27/11/18	Conseil municipal : budget phase 2 Sauvières définitivement adopté (abstention de l'opposition) Confirmation de la même démarche à poursuivre pour COFANE		
18/01/19	Contact Mr Rigaux pour faire le point sur les sujets encore non résolus : <ul style="list-style-type: none"> • Assainissement rue de Dampmart : débordement des eaux pluviales, inscription au budget 2019 • Aménagement bords de Marne : calendrier de la suite et fin des travaux • Signalisation rue de Dampmart + projet de sécurisation en amont installation Sauvières et COFANE • Amélioration traitement espaces verts du secteur • Relance SNCF pour entretien de sa parcelle face au 43bis rue de Dampmart 		
31/01/19	Réunion « Projet centre ville » organisée par la mairie : <ul style="list-style-type: none"> • Stationnement : réaménagement des espaces de parking • Circulation : révision du plan de circulation pour en améliorer la fluidité • Création zone piétonne et jardins • Transferts des locaux de La Poste, du CAS, du cabinet médical dans des locaux achetés par la mairie • Renforcement de la sécurité : embauche d'un policier supplémentaire aux 3 existants, caméras de surveillance, verbalisation accrue 		
14/03/19	Réunion de quartier, organisée par l'équipe municipale : <ul style="list-style-type: none"> • Détail du projet de redynamisation du centre ville • Sauvières : la ville est propriétaire des terrains phase 2 et examine les solutions d'aménagement • Rue de Dampmart : réunion avant mi-mai avec les représentants des associations. Décision d'expulsion de la maison squattée rendue par le tribunal, échéance août 2019 		
19/03/19	Conseil Municipal : approbation du rapport d'orientation budgétaire 2019 <ul style="list-style-type: none"> • Stabilité de nombreux postes, notamment pas d'augmentation des taxes locales. • Principaux éléments d'évolution de ce budget : nouveaux rythmes scolaires, acquisitions foncières, aménagement centre ville. • Sauvières : finalisation en cours du dossier d'aménagement de la parcelle « phase 2 » avec choix d'options entre aménageur ou prise en charge par la collectivité qui doit intervenir avant la mi-mai. Les associations devraient être associées à cette décision : <i>à suivre de près.</i> 		

4. Perspectives 2019

- Poursuivre la mission de surveillance active de l'évolution du dossier « COFANE », avec le plus grand nombre de contacts possibles auprès des parties prenantes au dossier, quelle que soit leur obédience politique, en privilégiant toutefois les contacts avec l'équipe municipale en charge du dossier
- En informer l'ensemble des adhérents, au fil des événements, par voie de comptes rendus sur emails et si besoin de réunions ad hoc des adhérents.
- Maintenir une étroite coordination avec les 2 associations sœurs du quartier, en organisant des actions communes lorsque l'opportunité s'en présente.
- Participer aux groupes de travail organisés par d'autres associations pour obtenir de l'information et influencer lorsque l'occasion s'en présente les décisions dans le sens des intérêts des adhérents RCA.
- Et tout particulièrement être actif dans la finalisation du projet de révision de PLU, notamment auprès du commissaire enquêteur lors de l'enquête publique en juin-juillet.

⇒ **Le rapport d'activité et les perspectives d'actions pour 2019 sont approuvés à l'unanimité par les participants, avec une demande d'attention particulière de la part de R.C.A. à la poursuite des orientations de l'actuelle équipe municipale en cas de changement lors des prochaines élections.**

5. Rapport du Trésorier

a. Recettes 2018

L'association dont l'assemblée générale de constitution s'est déroulée le 25 janvier 2018 a compté 30 membres pour l'année 2018.

La grande majorité des membres (24/29) ont adhéré et versé la cotisation annuelle fixée à 10 € à l'issue de cette assemblée. Quelques adhérents ont rejoint ensuite l'association en cours d'année.

Sur les 30 membres, il est relevé 3 cotisations restées non versées : une démarche auprès des membres concernés sera effectuée pour régularisation.

→ *Le budget des cotisations s'élève ainsi à 270 €*

Correction nécessaire de trésorerie :

Il s'avère que les démarches d'ouverture d'un compte bancaire au nom de l'association n'ont pu aboutir en 2018. Or 8 cotisations ont été réglées par chèque :

- 2 étant au nom du trésorier ont pu être encaissés le 11/05/2018 et le montant de 20 € correspondant reversé en caisse en espèce.
- 6 autres cotisations en 5 chèques, libellés au nom de l'association, n'ont pu être effectivement encaissés, soit un total de 60 € qui feront l'objet d'une démarche auprès des membres concernés pour régularisation.

→ *Les recettes effectivement encaissées et disponibles en trésorerie s'élèvent ainsi à 220 €*

b. Dépenses 2018

La seule dépense de 2018 aura été les frais d'immatriculation de l'association pour la somme de 44 €.

En l'absence de compte bancaire propre à l'association, la facture n° 3754223 du 01/04/2018 pour 44 € a été réglée sur le site internet dédié par carte bleue personnelle du trésorier, le débours lui est restitué en espèce.

→ *Les dépenses engagées et réglées par l'association s'élèvent ainsi à 44 €*

c. Trésorerie nette 2018

Il résulte des éléments précédents une trésorerie nette effective au 31/12/2018 de **146 €**

d. Projection pour 2019

Recettes

- Régularisation des cotisations 2018 non versées / non encaissable (100 €).
Une régularisation a déjà pu se faire pour 3 cotisations à l'occasion de l'AG 2019, soit 30 €.
- Projection du renouvellement des cotisations pour l'année 2019 sur la base de 2018 (250 €).

Dépenses

- Ouverture d'un compte bancaire, donc générant des frais.
Sur différentes offres examinées, celle de la banque postale est la plus adaptée au meilleur coût avec 4,5 € mensuels, soit 60 € pour l'année.
- Nécessité de souscrire une assurance responsabilité pour l'association : offres en examen, dépense qui pourrait avoisiner les 100 €/an .

⇒ **Rapport du Trésorier accepté à l'unanimité par les participants**

Proposition : maintien du montant de la cotisation annuelle à 10€ / adhérent

⇒ **Proposition acceptée à l'unanimité par les participants**

6. Election des membres du Bureau

Bureau actuel exercice 2018 :

- Président : Michel LOUCHARD
- Trésorier : Nicolas ANGELOSKI
- Secrétaire : Thierry CONSTANS
- Membres : Jules MARGERIN, Frédéric SOUCAILLE

Bureau élu exercice 2019 :

Enregistrement à sa demande de la démission du Bureau de Jules MARGERIN

Proposition de remplacement par Francis BOUQUIGNAUD

⇒ **Le nouveau Bureau composé de :**

- **Président : Michel LOUCHARD**
- **Trésorier : Nicolas ANGELOSKI**
- **Secrétaire : Thierry CONSTANS**
- **Membres : Francis BOUQUIGNAUD, Frédéric SOUCAILLE**

est validé à l'unanimité par les participants

7. Questions diverses

- Proposition pour la mise en conformité RGPD : ajout de la mention légale sur le document d'adhésion
L'expansion très rapide de l'utilisation des données individuelles par les entreprises a conduit le Parlement Européen à voter un règlement de protection des données applicable au 28 Etats membres de l'Union Européenne à partir du 25 mai 2018.
Ce nouveau règlement, intitulé RGPD pour Règlement Général sur la Protection des données à caractère Personnel, renforce et harmonise la protection des individus au sein de l'Union Européenne.
Il s'applique à toutes les entreprises utilisant des données personnelles, et *y compris les associations*.
Pour ce qui nous concerne, il s'agit des noms, adresse postale, téléphone et adresse email.
Proposition : modification du document d'inscription pour y faire figurer explicitement la mention de l'accord de chaque adhérent pour l'utilisation de ses données personnelles dans le cadre de l'activité de l'association, et l'utilisation de ces adresses email en copie cachée.
⇒ **Proposition acceptée à l'unanimité par les participants**
- Proposition : avenant aux statuts pour clarification de la définition du quorum
⇒ **Proposition acceptée à l'unanimité par les participants**

Compte rendu approuvé par le Bureau :

Président : Michel LOUCHARD



Trésorier : Nicolas ANGELOSKI



Secrétaire : Thierry CONSTANS

